

Il y a à peine quelques jours, le Dr Pain-chaud annonçait au public, dans une correspondance publiée dans l'Événement, qu'il ne voudrait pas confier sa chatte malade aux soins du Dr. Douglass, parce qu'il croyait sincèrement qu'elle ne guérirait jamais.

Nous ne partageons pas l'idée émise par le spirituel docteur; car tout le monde sait fort bien, qu'à part les aliénés, le Dr. Douglass n'a jamais soigné que des chattes et, par conséquent, l'expérience qu'il a acquise dans cette nouvelle branche médicale assurait, nous n'en doutons pas, le succès de ses soins.

On a inventé à Paris des paupières artificielles pour les dames dont les yeux laissent à désirer sous le rapport de la beauté. Ces Parisiens sont terribles! Vous verrez que quelque jour ils inventeront un esprit artificiel se manœuvrant au moyen de ressorts!

MONUMENT A UNE CORNEILLE.

M. Pitre Portugais se propose de faire élever un monument à sa défunte corneille, et plusieurs artistes se sont occupés de tracer un dessein de ce futur monument.

Mercredi, les plans ont été soumis à l'examen d'un comité devant faire un choix et composé des messieurs suivants:

Pitre Portugais, Président; José Bruno, Ti Louis Portugais, Boily dit Belhumeur, David Rousseau et George Cook.

Après un examen attentif, le plan de M. Berlinguet a été choisi, comme étant celui qui était le plus propre à faire connaître la fin malheureuse de l'infortunée corneille, et à léguer à la postérité le nom de cette favorite de notre illustre chasseur canadien.

Le monument se composera d'une colonne quadrangulaire posée sur un piédestal de pierre à fusil. Sur le sommet de la colonne sera sculptée une corneille, ayant un plait vide devant elle et tenant dans ses griffes une fiole de *Laudanum*.

L'inscription suivante sera gravée sur le piédestal:

CI-EST

LANOIRE!

Corneille bien-aimée de Pitre Portugais, morte empoisonnée le 29 juillet 1868.

Les parents et amis la regretteront longtemps.

Plusieurs membres du comité prirent la parole et exprimèrent le désir qu'ils avaient de contribuer à l'érection d'un tel monument.

M. Cook dit que pour sa part il vendrait un fusil et verserait entre les mains du Président le produit de cette vente.

M. José Bruno dit qu'il donnerait une représentation de la bataille de deux côtés, mais que le revenu de cette représentation serait destiné à l'érection du monument; il tâchera aussi de faire quelques économies sur les chiques.

M. Boily dit Belhumeur vendra un paquet de cartes à grappes et travaillera de toutes ses forces à perpétuer la mémoire de la défunte corneille.

Courage, messieurs! Tou-Tou.

CALÈCHE! CALÈCHE!

Un correspondant montréalais, de retour d'un voyage à Québec, nous écrivait, la semaine dernière, que dans un grand nombre de rues de notre ville on est scié, du matin au soir, par un cri ennuyeux, parcourant tous les tons de la gamme.

C'est le cri de *guenilles! guenilles!* Nous sommes étonnés que notre compatriote n'ait pas fait mention d'une apostrophe bien autrement ennuyeuse, bien autrement insupportable et infiniment plus fréquente que la fatigante et nazillarde chanson de *guenilles! guenilles!*

C'est l'ahurissante, la vexante, l'éternelle interpellation que les charretiers adressent à tous les passants; c'est la continue demande de: *calèche? calèche-là, monsieur?* qu'ils vous jettent dans les oreilles chaque fois que vous passez à portée de leur voix.

Pour ma part, j'aime encore mieux supporter les *guenilles* qui ne me sont pas offertes en particulier, que l'inférieure *calèche* qu'on lance dans mes jambes à tout propos.

Les charretiers devraient pourtant comprendre que quiconque a besoin d'une calèche ou d'une autre voiture n'est pas en peine d'en trouver et peut, dans tous les cas, demander soi-même son besoin.

TAPE-A-MORT.

Discours prononcé le jour de la célébration de notre fête nationale par L. P. Falardeau, notaire privé et président de la société St. Jean Baptiste de St. Sauveur:

Messieurs,

Comme il fait bien chaud, je me borbor bornerai de vous dire quelques mots à l'égard de notre fête. (Ici M. le Président se mouche.) Je vous remercie de la bonne tenue que vous vous avez gardé. J'espère que l'année prochaine ça sera toujours pareille. (Il s'arrête et tousse.) Quelques-uns de nos gens se sont soulés, mais parlons-en pas; ainsi, ainsi, je je suis content et pardon de vous avoir entreteint si longtemps.

Ce magnifique discours se recommande assez de lui-même sans que nous ayons la peine de le faire suivre de commentaires.

Cependant, nous demanderons à M. Falardeau pourquoi il disait publiquement que quelques personnes s'étaient enivrés, s'il voulait que la chose passât inaperçue.

Pouvez-vous nous répondre éloquent, M. Falardeau?

DEVront PARAITRE BIENTOT.

Critique sur le discours de M. J. X. Lavoie; E. E. D. prononcé lors de la dernière Election de G. H. Simard, Ecr. par M. Bernard, Bibliothécaire de la Chambre de discussion du Faubourg St. Jean.

Un sou et un clou, ça sonne auant que dix piastres d'or dans mon gousset, par Elzéar Sylvain, charcutier de la Halle Jacques Cartier.

Une promenade dans les vignes du Seigneur, et les expansions joyeuses qui en résultent, par Joseph Dufresne, Boucher de St. Sauveur.

Deux représentations dans la même soirée: une à la Salle de Musique et l'autre à la station de Police, par W. Michaud collecteur de J. Lemesurier.

Critique de l'ouvrage ci-dessus, par le vieil ami Michel F....

A quelque chose malheur est bon, par Emery Richard Ottawa.



PROVINCE DE QUEBEC.
CHAMBRE DU PARLEMENT.

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette du Canada"), elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette du Canada," en anglais et en français, et aussi dans un journal français publié dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE.

Greffier du Cons. Lég.

G. M. Muir.

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 15 juin 1868.

LE CHARIVARI CANADIEN

X. Pepin, Propriétaire.

A. Guérard, Imprimeur.

Se vend à Québec chez

Mr. Laforce, Maison des Bain, côté du Palais, Haute-Ville; chez Mr. N. Duboud, tabaciste, rue et faubourg St. Jean; chez Mr. R. Lyonnais, luthier, rue St. Joseph, St. Roch; à l'Hotel Blanchard; chez M. Holliwell, vis-à-vis le Bureau de Poste; aussi à notre bu reau, No 19, rue St. Joseph

A Montréal, chez Mr. Perry, No 1, coin de la grande rue du faubourg St. Laurent et de la rue Craig.

A Ottawa, chez M. F. Tourangeau, épiciier, rue Clarence, près de la rue Dalhousie.